

Le stage : Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ?



Il existe deux types de stage à Bordeaux Montaigne

- * Stage **obligatoire** : avec validation pédagogique, stage nécessaire à l'obtention de votre diplôme, source de crédits (ECTS)
- * Stage **non-obligatoire** (volontaire) : à votre initiative

Qui peut partir en stage ?

Un étudiant dont la formation comprend minimum 200 heures de formation annuelle hors stage, dont 50 heures en présentiel

Quand partir en stage ?

Durant l'année universitaire, qui s'étend du 1 septembre n au 30 septembre n+1.

- * Le stage obligatoire est prévu dans le calendrier de la formation
- * Le stage d'orientation doit avoir lieu en dehors des périodes de cours et examens

Où partir en stage ?

Dans tous types de structures (publiques, privées, associatives)

En France, ou à l'étranger (sauf zones à risques : voir <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>)

Procédure particulière pour les offres de stages émanant du MEAE Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. Je peux consulter librement les offres de stages dans la fonction publique . Voir <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass/>

Je peux télécharger le tutoriel pour consulter les offres et candidater ici [Tutoriel Etudiant PASS](#)

Après avoir validé votre projet de stage avec mon enseignant référent, je me rapproche du Pôle stages de la DOSIP.

Comment partir en stage ?

Je dois détenir une **convention** de stage signée par toutes les parties **AVANT** de commencer mon stage.

La **saisie** de la convention se fait **en ligne**

Mes contacts pour la gestion de ma convention de stage

Encadrement pédagogique

Stage obligatoire ? L'enseignant responsable de l'UE stage ou insertion professionnelle

Stage non-obligatoire ? L'enseignant référent des stages (voir avec le bureau des stages de la DOSIP en cas de besoin)

Gestion administrative de ma convention

Stages obligatoires IUT ? L'enseignant responsable de la gestion des stages de ma formation

Stages obligatoires UFR ? Le bureau d'accompagnement aux études de mon UFR

Stages non-obligatoire ? Le bureau des stages de la DOSIP

En quelles langues ?

Français, anglais, espagnol : Je dois saisir les informations relatives aux activités confiées et compétences attendues en français et dans la langue de destination. Lors de ma saisie en ligne, j'indique dans l'espace commentaires de l'étudiant dans quelle langue le gestionnaire devra éditer le document.